



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 3 MARS 2025

CULTURE

2025DEL06_ SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SAS PRODUCTIONS PHILIPPE MEREAU POUR L'ÉVÈNEMENT CULTUREL « SAINT-JUÉRY S'ACCORDE »

Le 3 mars 2025, le conseil municipal de la commune de Saint-Juéry légalement convoqué le 25 février 2025, s'est réuni en salle du conseil municipal sous la présidence de David DONNEZ le Maire.

Nombre de membres :

- En exercice : 29
- Présents : 25
- Votants : 25

Secrétaire de séance : Dalila GHODBANE

Membres Présents :

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Thierry CAYRE, Corinne PAWLACZYK, Patrick CENTELLES, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Dalila GHODBANE, Bernard BENEZECH, Benoît JALBY, Camille DEMAZURE, Emile DELPOUX, Béatrice ALAUX, Patricia RAINESON, Laurence GAVALDA, Béatrice FARIZON, Marie-Christine VABRE, Michel SALOMON, Murielle COUPLET, Vincent MARTY, Georges MASSON, Patrick SIRVEN, Patrick GARNIER, Patrick MARIE,

Membre(s) absent(s) :

Nathalie COUVREUR, Christophe TAUZIN, Marjorie MILIN, Isabelle BETTINI

Le quorum est atteint.

Vu la proposition de SAS Productions Philippe Méreau, visant à organiser à Saint-Juéry, les 20-21-22- et 23 mars 2025, l'évènement musical « Saint-Juéry s'accorde »

Vu la volonté de ce projet d'ouvrir la scène à des artistes tant amateurs que professionnels sur différents lieux de la ville de Saint-Juéry autour des instruments à cordes ;

Vu la forte implication des acteurs économiques locaux, parties prenantes dans la réalisation de ce projet qui se veut porteur d'animations spécifiques et de concerts dans des lieux atypiques de la cité, qui permettront au public de découvrir ou redécouvrir des endroits peut être méconnus ;

Considérant la plus-value de cet évènement en terme d'image et de notoriété pour la ville et ses acteurs, qui justifie que la commune le soutienne dans le cadre d'un partenariat spécifique ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

- **Décide** de soutenir la 1ère édition 2025 de l'évènement culturel « Saint-Juéry s'accorde » organisé par SAS Productions Philippe Méreau ;

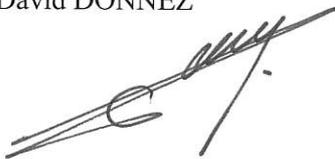
- **Autorise** monsieur le Maire à signer la convention de partenariat formalisant les engagements réciproques permettant la bonne mise en œuvre de cet évènement culturel.

A l'unanimité des membres présents

Pièce jointe : Convention de partenariat

Le maire,

David DONNEZ



La secrétaire de séance

Dalila GHODBANE



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr